

Le règlement procédure asile

Ce règlement remplace la Directive relative à des procédures communes pour l'octroi et le retrait de la protection internationale.

Il introduit des procédures d'asile à la frontière des États européens pour les personnes suivantes: demandant l'asile aux frontières ou en zone de transit; appréhendées lors d'un passage illégal des frontières; débarquant sur un territoire après une opération de sauvetage; ou relocalisées depuis les pays en première ligne qui font face à un grand afflux de demandeurs d'asile vers les pays où la demande est moins importante.

Une procédure obligatoire et accélérée à la frontière est prévue pour les personnes ayant une nationalité pour laquelle le taux de reconnaissance d'une protection internationale est inférieure à 20 % ainsi que pour les personnes présentant un danger pour la sécurité nationale ou les personnes qui auront trompé les autorités. Afin de mener les procédures d'asile à la frontière, les États membres devront mettre en place une capacité adéquate, en termes d'accueil et de ressources humaines, nécessaire pour examiner à tout moment un nombre déterminé de demandes et pour exécuter des décisions de retour. Au niveau de l'UE, cette capacité sera de 30 000 personnes.

Un grave problème d'atteinte aux droits fondamentaux se pose quant à la possibilité de détention des enfants. De plus, le Conseil prévoit que l'appel au refus d'asile ne soit pas suspensif, ce qui est contraire au principe de droit à un appel effectif.

Les mesures que nous défendons

- Supprimer la demande d'asile à la frontière suite aux relocalisations et pour les mineurs non accompagnés
- Assurer le droit à une assistance légale et à un recours d'appel suspensif.

Mesures portées par le Parlement européen que nous soutenons:

- Émettre des décisions de retour séparément des décisions de refus d'asile, après analyse d'autres motifs possibles d'entrée conformément à la loi nationale et en conformité avec la Charte des droits fondamentaux
- Ne pas rendre obligatoire la demande d'asile à la frontière